

Les difficultés avec lesquelles Londres et Washington étaient aux prises donnèrent l'impulsion voulue à un programme d'élimination s'étendant à toutes nos missions à l'étranger. Même dans les plus récentes d'entre elles il fallait mettre en œuvre un plan méthodique de classement et de destruction. Vers la fin de 1950 des instructions officielles renseignèrent nos chefs de mission sur les catégories de dossiers à détruire et leur demandèrent d'entamer un programme de classification et d'élimination de leurs vieux documents. De temps en temps de nouvelles instructions sont adressées à toutes les missions qui doivent faire rapport au Ministère de la mise en œuvre du programme. Ainsi on facilite la besogne du classement de la correspondance courante de nos postes à l'étranger et on libère de l'espace, ce qui évite les fortes dépenses qu'entraîne l'achat de nouveaux classeurs.

À ses débuts, le Service des archives se trouva contraint de laisser en dépôt au Service des dossiers, tous les documents qu'il n'avait pas l'autorisation de détruire. Mais à l'ouverture du Dépôt des archives, en 1956, le problème de l'espace disponible au Ministère se rapprocha de sa solution. Placé sous la direction du personnel qualifié des Archives de l'État, ce service était destiné à collaborer avec tous les ministères, et depuis quelques années il reçoit tous les ans de très nombreux dossiers inactifs ou périmés, qui pour la plupart renferment des documents d'une valeur permanente ou peuvent servir de référence. Le Dépôt a une sorte de service de référence qui met à la disposition du Ministère, dans de très brefs délais, les dossiers voulus. Le Service des archives détruit les dossiers qui ont perdu toute valeur permanente, après les avoir scrupuleusement étudiés. Les dossiers restants, qui ont une valeur historique, sont transférés aux Archives de l'État, où ils pourront sans doute un jour servir aux chercheurs de l'avenir.

Travaux de recherche

Le Service des archives a entrepris par ailleurs et dès ses débuts d'étudier les dossiers du Ministère du point de vue de leur utilité pour les travaux de recherches, et dans le dessein de constituer des sources intéressantes de documentation. À l'heure actuelle, c'est là l'activité positive la plus importante de ce Service, si l'on considère comme négative la destruction des dossiers périmés. Le Ministère a conservé non seulement d'innombrables dossiers de correspondance, mais encore des documents de toute sorte qui aujourd'hui sont rassemblés pour la première fois. Il s'agit d'une collection de documents politiques et de papiers variés que l'on a répertoriés méthodiquement. Ainsi ils peuvent être consultés par la Division des rapports historiques ou tout autre service intéressé. S'étant familiarisé avec les anciens documents du Ministère, le Service des archives peut désormais être très utile aux autres divisions du Ministère. Il collabore étroitement avec la Division des rapports historiques, chargée de l'étude des papiers d'autrefois.

Résumé du rôle du Service des archives

Fondé pour réduire la masse prodigieuse de dossiers qui submergeait le Ministère dans l'après-guerre, le Service des archives s'est progressivement familiarisé avec